

6^e ANNÉE.

N° 2. — Juin 1912



BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE CHAMPENOISE

Paraissant tous les Trimestres

Siège social: à Reims



REIMS

MATOT-BRAINE, IMPRIMEUR - LIBRAIRE - ÉDITEUR

Henri MATOT (1^{er}), Fils et Successeur

6, RUE DU CADRAN-SAINT-PIERRE, 6

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE
CHAMPENOISE

SOMMAIRE :

Communications de la Société : Extrait du Procès-verbal de la Réunion trimestrielle du 17 mars 1912.

Découvertes archéologiques régionales : Fortification gallo-romaine, rue Philippe, à Reims (H. Demitra). — Recherches sur

les Fortifications gauloises (E. Cauly). — Découvertes à Château-Porcien (A. Larmigny).

Les Aspects du Vieux Reims. La Ville au milieu du III^e Siècle (*suite*) (E. Kalas).
Avis important.

COMMUNICATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Extrait du Procès-Verbal

de la Réunion Trimestrielle du 17 Mars 1912

Le 17 mars 1912, la Société Archéologique Champenoise s'est réunie en Assemblée trimestrielle, à 15 heures, dans la Salle des Mariages, à l'Hôtel de Ville de Reims, sous la présidence de M. BOSTEAUX.

Trente-quatre membres étaient présents, trois s'étaient fait excuser.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. BOSTEAUX fait la description de l'église de Cernay-les-Reims, classée parmi les monuments historiques.

M. COURTY-LAURENT, de Bignicourt (Ardennes), présente de nombreux objets provenant de ses fouilles, notamment dans une gravière, proche du cimetière actuel de Mont-Saint-Remy, à 50 mètres environ du village, lieudit Saint-Remy. A signaler particulièrement parmi des objets mérovingiens : une coupe



en verre verdâtre, des vases, scramasax, coupes en ferres, collier d'ambre et de verroterie à pâte rouge ou verte avec incrustation; boucles de ceinture et une rouelle gauloise, indiquant que les Mérovingiens utilisaient les objets des époques précédentes.

A citer encore de nombreux débris gallo-romains en terre de Samos et en terre brune venant de Bignicourt, lieudit Les Fourrières. Puis un torque hallstien très gros, deux bracelets de la même époque et un fer de lance gaulois.

Nous ne pouvons que féliciter M. et Mme COURTY du courage et de la persévérance qu'ils apportent à faire des fouilles et les encourager à continuer.

M. GUILLEMART présente un marteau à manche creux en fer, très ancien, trouvé à Sainte-Euphrase - et - Clairizet (Marne). Époque indéterminée, sans doute gauloise ou gallo-romaine.

M. DEMITRA a relevé le profil d'un fossé de fortification gallo-romaine. Des félicitations et des remerciements sont adressés à M. DEMITRA pour cette étude si bien comprise et si bien documentée.

M. BELLEVOYE fait part de la trouvaille de 132 pièces de Louis XIV.

M. LARMIGNY rend compte de ses recherches toujours fructueuses à Château-Porcien.

M. GUILLEMART montre des silex néolithiques: coups de poing moustériens, pointes, grattoirs, etc., trouvés dans les travaux de terrassement du C. B. R. de la vallée de l'Ardre.

M. GALLOIS présente également des pièces en silex recueillies à Monthelon (près d'Epernay).

LE PRÉSIDENT remercie les membres de la Société d'être venus en aussi grand nombre, puis il félicite M. LAURENT, de la distinction si bien méritée qui vient de lui être accordée au titre de chevalier de la Légion d'honneur.

M. BOSTEAUX annonce ensuite qu'une excursion aura lieu le lundi de Pâques pour l'étude des retranchements gaulois.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 5 heures.

DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES RÉGIONALES

Fortification Gallo-Romaine, rue Philippe, à Reims

Rue Philippe, aux abords immédiats du Pont-Huet, actuellement la Compagnie des Chemins de fer de l'Est, exécute un élargissement de ses voies. A cet effet, elle fait emprise sur une partie de terrain en bordure de cette rue. Cette emprise consiste en travaux de terrassement assez importants sur le talus de la voie se dirigeant vers Châlons.

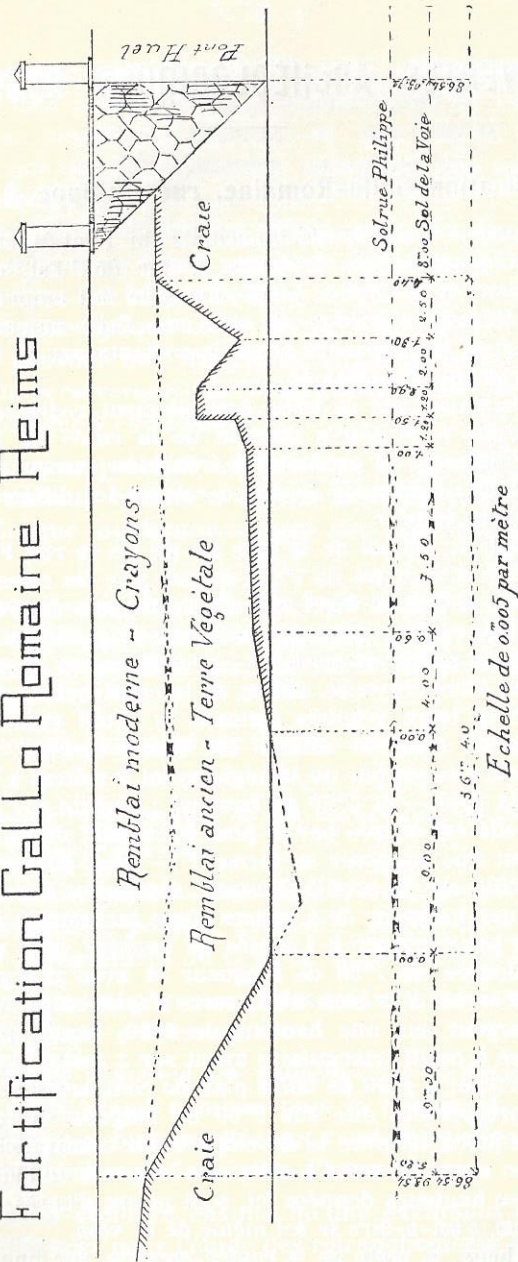
Sur l'inclinaison de ce talus nouvellement redressé et taillé, l'on remarque à 8 mètres environ de la culée du Pont-Huet, côté vers Bétheny, le profillement très bien marqué d'un vaste retranchement, dont nous avons pu relever les différents points. (Voir profil en long).

A cet endroit, du sol de la voie au sol de la rue Philippe, la différence de niveau est de 7^m18, donnée par les cotes suivantes 86.54, sol de la voie et 93.72, sol de la chaussée du Pont-Huet à la rue Philippe. On y remarque sur une longueur de 50 mètres environ, deux sortes de terrains; premièrement en partant du remblais de terre crayeuse, datant de la construction du Pont, et ensuite de la terre végétale donnant le profil exact d'un fort retranchement composé ainsi: La contre-escarpe, très bien marquée, est accusée par un triangle ayant 9 mètres à sa base — au sol de la voie — et 5^m20 de hauteur; ensuite sur une même longueur, elle est coupée par le plan horizontal du même sol et, l'on ne peut que supposer sa forme? — peut-être triangulaire (voir pointillé sur le profil). Ensuite, commence l'escarpe composée sur une longueur de 4 mètres d'une inclinaison partant du sol à 0^m60 pour arriver à 1 mètre de hauteur dans une partie formant plongée de 7^m50 de longueur et avec une pente plus forte, 1^m40 arrive à la base d'une sorte d'épaulement vertical de 1^m20 de largeur sur une hauteur de 2^m90, lequel, précède un second fossé à profil triangulaire ayant sur 2 mètres une contre-escarpe arrivant à 1^m30 de notre plan de comparaison et ensuite l'escarpe proprement dite sur 2^m50 de longueur avec 4^m40 de hauteur, laquelle termine le développement transversal de cette fortification ayant de crête à crête une longueur totale de 36^m40.

Toutes les hauteurs données ici, sont prises d'après le plan de comparaison, c'est-à-dire le sol même de la voie.

Vers Bétheny, la crête de la contre-escarpe, sur une longueur de 20 mètres, le sol remonte légèrement formant ainsi un faible glacis avant d'arriver au sol naturel.

Fortification Gallo Romaine Reims



Par suite de l'exécution de ces travaux, ce profil sera encore visible un certain temps, mais, à cet endroit la Compagnie devant faire un revêtement en pierre, ce dernier cachera pour longtemps ce curieux profil donnant une idée exacte de cette ancienne fortification gallo-romaine, car pour la partie en contre-bas de notre plan de comparaison, soit sur une longueur de 9 mètres, on ne peut que supposer le prolongement de la contre-escarpe avec la rencontre de l'inclinaison de la plongée intérieure. A cet endroit dans les terres de déblai de ce fossé et au niveau du sol de la voie, les ouvriers terrassiers ont mis au jour les ossements d'un cheval.

Un cimetière gallo-romain, existe dans le terrain faisant immédiatement suite au faible glacis, partie extérieure de cette fortification et un second, partie intérieure se trouve cette fois à peu de distance de cette dernière et dans le terrain appartenant à notre collègue, M. Mozet.

A signaler, de notre collection, un fer de javelot gallo-romain, ayant 32 centimètres de longueur et trouvé dans la contre-escarpe de cette fortification lors de la construction d'une maison portant le n° 121 de la rue Lesage. De la rue Gosset et dans la même direction, une curieuse hipposandale munie d'un anneau d'attache ; c'est la première que nous voyons de la sorte.

H. DEMITRA.

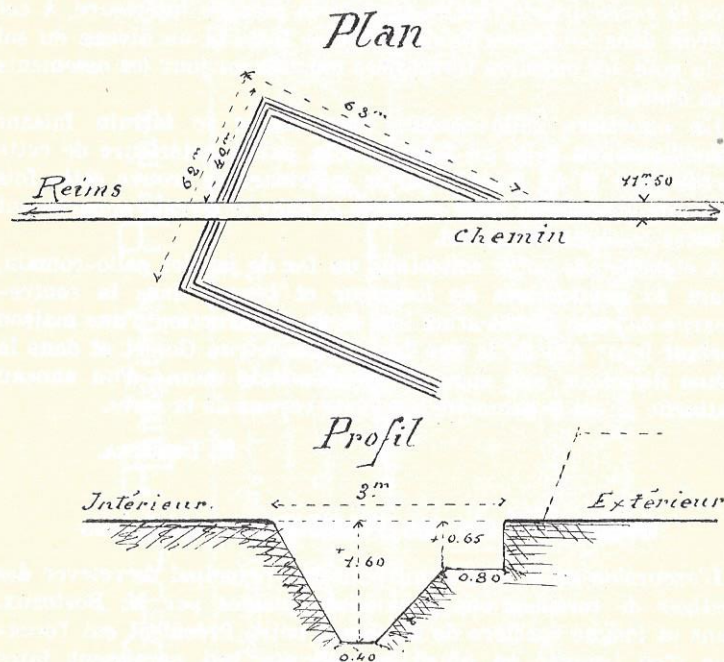
Recherches sur les Fortifications gauloises

L'excursion du 8 avril avait pour but principal de relever des vestiges de fortifications gauloises signalées par M. Bosteaux. Dans sa longue carrière de fouilleur, notre Président eut l'occasion d'en trouver en plusieurs endroits, qui paraissent faire partie d'un même système — offensif ou défensif — mais encerclant dans un rayon de dix kilomètres de distance, la place de Reims.

Nous avons reconnu sans peine, un fossé se prolongeant sur trois lignes perpendiculaires, qui coupe l'ancien chemin gaulois de Reims à Trèves par Nauroy, Moronvillers, Saint-Martin, Sommepey, Ardeuil, Autry et Châtel. (Oppidum de frontière).

C'est un ouvrage isolé qui se trouve au croisement des lignes fictives Nogent-Prunay et Beine-Saint-Léonard, à 250 mètres au sud-est de la cote 164 (carte de l'Etat-Major) et dont le croquis ci-dessous indique les détails. Le côté ouvert du rectangle est à l'extérieur. Il semble que c'est par hasard que le chemin se trouve coupé, et qu'aucune relation n'existait avec ce dernier, qui fut peut-être postérieurement tracé.

Ce retranchement n'avait qu'une importance très secondaire ; mais une banquette à l'extérieur indique que des archers s'y abritèrent. Il ne pouvait d'ailleurs former un obstacle sérieux pour la cavalerie. Isolé, il ne signifierait pas grand chose, mais à 200 mètres de là (vers Beine), on a trouvé d'autres fossés, puis plus loin vers Nogent. La reconnaissance que nous en avons faite,



n'est donc autre chose, qu'un simple jalon planté pour une étude plus approfondie.

Ces vestiges intéressants, se trouvent dans la propriété de M. le Marquis de Rohegude, au lieudit *Les Commelles*. Cette contrée est très connue des fouilleurs, car elle renferme un immense cimetière gaulois qui donna de très belles pièces pour les musées, et les collections particulières. Aussi les fouilleurs présents, profitèrent de l'occasion, pour faire quelques sondages, et ils eurent la chance, de découvrir une tombe oubliée dans le chemin. Un vase en fut retiré, qui fut remis au représentant du propriétaire.

Emile CAULY.

A Château-Porcien

Voici les quelques découvertes faites depuis un an sur le plateau de « Nandin » :

I. — Période Néolithique

Os : Trois perçoirs en os ;
Silex : Une hache polie, silex gros cendré ;
Deux fragments de haches polies, silex blanc.

II. — Période Gallo-Romaine

Bronze : Un poinçon à douille de 15 cent. de long ;
Une douille-virole (on a émis l'idée que cet objet pouvait provenir d'une hampe d'étendard) ;
Une belle fibule bien ciselée (d'après M. Jean Morin, de Paris (1), nous pouvons la classer dans la catégorie des fibules à charnières, type dite « Ducissa » du 1^{er} siècle avant J.-C.) ;
Une autre fibule très petite, de forme ovale et concave ; en dessous, un croissant à trois pointes tournées vers le bas ;
Fibule de style libre, fonctionnement de la charnière sans étui transversal ;
Goupille courte rivée à deux petits tenons (II^e et III^e siècle).
Fer : Une ascia à travailler le bois. (Nous la croyons semblable à celle présentée par M. Bosteaux-Paris à notre séance trimestrielle du 18 octobre 1908. Elle ne serait donc pas d'une époque douteuse) ;

Un marteau de maçon, tête carrée de 16 m/m, œil d'emmanchement de forme ovale, la panne fortement aplatie. (Découvert non loin du précédent, cet objet nous paraît de la même époque).

Poteries. — Parmi les morceaux recueillis, il en est d'intéressants, avec des sujets en reliefs variés : Un cerf au galop, léporides, guerriers, personnages divers ;

Un morceau porte : ARCAN, probablement Arcana ;

Deux fonds de vases avec marques de potiers : 1° CRACVNA : F ;
2° AMBITOVMA, ;

Monnaies. — Bronze : 1 Remi à trois têtes ; 1 Faussini M. B. (donné à M. Fleury) ; 1 Commodo M. B.

Les objets recueillis seront toujours visibles et à la disposition des Sociétaires.

(1) Voir l'étude de M. Jean Morin (de Paris) sur les *Fibules de la Gaule-Romaine* (Congrès préhistorique de France, Session de Tours, 1910).

Cette semaine, j'ai découvert au même endroit une pièce en bronze non encore déterminée ; un morceau de bronze avec anneau paraissant provenir de ciseaux ; trouvé également un objet en bronze en forme de coquille ovale avec bec dont les dimensions sont : longueur, 45 m/m ; largeur, 33 m/m ; hauteur, 10 m/m. Le dessous est orné de deux grandes encoches latérales en forme de chenons, dans l'intérieur desquelles, il y a quatre encoches plus courtes. Dans la partie ci-dessus qui est convexe, il y a un méplat pour faire reposer l'objet sur une surface plane. A l'intérieur qui est concave, où il n'y a aucune trace de ciselure, on remarque une croûte noire formée d'huile ou de graisse cuite, ce qui nous fait penser que l'objet peut avoir été utilisé pour une lampe. Le bec représenterait l'endroit où brûlait la mèche, les encoches du dessous sont faites pour établir l'équilibre : en effet, de quelque côté que l'on appuie sur les bords de la lampe, elle remonte toujours sur le méplat.

A. LARMIGNY.

LES ASPECTS DU VIEUX REIMS

LA VILLE AU MILIEU DU III^e SIÈCLE⁽¹⁾

(Suite)

A vrai dire, aucun historien ne précise la date de la destruction initiale des Arènes de Reims, difficiles à ruiner foncièrement par le feu, quel que soit l'acharnement qu'y purent apporter les Vandales.

Envisageons qu'abandonné par eux dans un quartier brûlé, saccagé, dépeuplé sans espoir (2), le gros œuvre qui survécut de l'amphithéâtre, avec ses menuiseries et ses vélums disparus, ses tribunes calcinées, ne put être que péniblement

(1) Voir le numéro de mars 1912.

(2) Peut-être nous sera-t-il donné d'exposer, plus tard, que le faubourg de Laon, le faubourg Cérés furent incendiés d'abord, vers la fin du III^e siècle, par une première horde de Barbares. En partie restauré, le faubourg de Laon se vit foncièrement ruiné, par les Vandales, en l'an 406.

utilisé, en de rares occasions. La ville était ruinée, les habitudes méconnaissables et l'on précise qu'au V^e siècle, d'après les écrits de Salvien, « les spectacles du cirque ont cessé à Mayence, à Cologne, à Trèves, ainsi que dans les villes de la Gaule-Belgique, assujetties aux Francs ».

C'est dire que dans un monument sans usage et sans entretien, les parties calcinées s'effritent, les corniches se détachent, l'appareillage se délite sous l'avalanche des eaux, les claveaux s'écrasent.... Et l'ingratitude et l'hostilité sont telles, envers les souvenirs païens, qu'aucun intérêt ne s'éveille à l'aspect d'une déchéance lamentable.

Nulle utilisation ne se prévoit donc aux Arènes, sinon que l'enceinte elliptique put servir de refuge ou de forteresse (1) à l'époque du remous des Barbares, des guerres mérovingiennes, du siège de Charles Martel et de l'incursion des Normands. Peut-être, comme à Nîmes et Arles y fut-il surélevé des tours à créneaux ? Plus tard, comme en ces pays, une population nomade et misérable se dût nicher dans la superfétation des voûtes béantes, dans les alvéoles des couloirs et des escaliers effondrés, pendant que des masures branlantes s'échelonnaient sur les gradins démolis... Et des arcades noirâtres continuent à se crevasser, des piédroits se rompent. La piste est devenue cloaque (2); le périmètre, battu en brèche comme carrière de pierres et de moellons, sert de ravitaillement aux moindres bâtisseurs. — Sitôt son émancipation la « Commune » de Reims possède intérêt à saper les parties les plus hautes et les plus solides, pour éviter que tous assiégeants s'y établissent. — Au pourtour, les pierrailles informes, les blocs, les décombres s'accumulent, s'étalent, et le temps continue son œuvre !...

Le nom de *Mont-d'Arène*, apparaissant dans les chartes du XIII^e siècle, précise qu'un lieudit emprunte alors son nom au formidable chaos, devenu tumulus au bout d'un lot de vignes, qui part de la porte Mars.

Au temps de la Renaissance, il semble que l'enceinte étant décidément rompue, la culture s'empare de la piste. Cent ans après, l'estampe intitulée « Reims en Champa-

(1) César, assiégé dans Alexandrie, s'était félicité d'avoir eu un semblable bâtiment pour résister aux attaques de ses nombreux ennemis. Beaucoup plus tard, au moment de l'invasion des Barbares, à Trèves, Rome, etc., des amphithéâtre, mausolées, arcs de triomphes se transformèrent en bastions de rempart.

(2) Consulter dans le *Bulletin des Travaux de l'Académie de Nîmes*, 1910, une étude détaillée de M. MAZARIC sur les admirables canalisations qu'avaient organisées les Romains pour l'écoulement souterrain des eaux pluviales de leurs arènes.

gne », faisant partie de la « Topographie » de Mérian (1655), ne prête à ces ruines circulaires qu'un nombre réduit d'arcades, accompagnées d'éboulis. Et le XVIII^e siècle avoue ne plus distinguer, dans l'énorme tertre, que des refends partiels de maçonnerie romaine, quelques voûtes rampantes et des jardins altérés.

Le Conseil de Ville travaille à la destruction des restes en y faisant extraire le « créon » (1) nécessaire à réparer les chemins, les glacis des remparts et combler, sous Louis XV, l'étang des Promenades, qui se trouvait aux confins de la Patte-d'Oie (2).

Un dessin de Maquart (3) relate que sous le règne de Louis-Philippe il n'en subsiste plus autre chose que la vaste couronne ovale, de tuf et de craie, supportant, à l'origine, les banquettes inférieures (4).

Le nivellement définitif se consomme de 1848 à 1853, lorsque le cardinal Gousset fait ériger l'église Saint-Thomas. C'est alors qu'en piochant les soutènements des anciens jardins, l'architecte Brunette trouve encore beaucoup de grandes briques plates et des dalles. Mais parmi l'abondance des gravois de toutes sortes, c'est à peine s'il arrive à découvrir quelques morceaux moulurés, ainsi que les dernières bases et les derniers chapiteaux des colonnes (5).

Bientôt le Mont d'Arène se réduit à une motte insignifiante, vaguement abandonnée derrière la nouvelle église, en attendant le percement de la rue Périn. Et 25 ans plus tard la création des « Bains Saint-Thomas » (6) décide les tombereaux à charrier, dans une voirie quelconque, les ultimes pelletées de terre arrosées du sang des gazelles, des taureaux, des gladiateurs innombrables — et des chrétiens. — Pour modeste repère, oserons-nous dire que, de nos jours, la banquette épaulant les contreforts économiques de l'abside paroissiale est peut-

(1) Mélange de craie menue, tuf et décombres poudreux, servant aux remblais.

(2) En 1825, Chateaubriand invité au Sacre de Charles X nous raconte comment, boudant au *Te Deum*, il préfère s'en aller rêver aux ruines du *Mont d'Arène* : « J'entendais de loin la jubilation des cloches, je regardais les tours de la cathédrale, témoins de cette cérémonie toujours la même et pourtant si diverse pour l'histoire, le temps » *Mémoires d'Outre-Tombe*.

(3) Vue du Mont d'Arène, en 1837, dans la chronique de Champagne de L. PARIS, t. II, p. 211.

(4) En 1845, le *Guide du Voyageur à Reims*, édité par BRISSART-BINET, signale qu'un côté de la forme ovale est encore sensible, tandis que l'autre ne présente plus qu'un reste de monticule informe.

(5) En 1832, dans les Arènes mêmes, on avait encore trouvé une Victoire allée, à la couronne tendue.

(6) A l'angle de la rue Périn derrière l'abside de l'église Saint-Thomas.

être le seul témoin non décapé, l'amortissement final de l'éboulis qui s'amassa pendant 1400 ans, au pourtour de l'enceinte elliptique.

Forum Cæsaris.

Si l'on cherche à reconstituer la topographie particulière des alentours, on peut croire que le brillant développement circulaire de l'ordonnance extérieure des Arènes se dégageait en vue de la route de Théroüanne, qui suit sensiblement notre Avenue de Laon. Une grande place (1) régnait au pourtour de l'édifice jusqu'à la rue Saint-Thierry — ancienne chaussée romaine — permettant l'afflux précipité des foules, le déroulement des cortèges, l'installation des bateleurs et des marchands ambulants. Cette esplanade pavée, à la mode romaine, de grandes dalles irrégulières posées en mosaïque, (2) était vraisemblablement le *Forum Cæsaris*, désigné par de très anciens documents.

Stade.

Il est bon de rappeler qu'en ces parages nous abordons à la limite du grand oppidum gaulois, tracée par un fossé de 40 mètres de large (3) et remblayée petit à petit par les Romains, au fur et à mesure de leurs besoins. Au III^e siècle, si le renouvellement s'achève, toutefois à l'ouest et en arrière des Arènes, un espace assez grand reste en contrebas : configuration bien visible encore, 1600 ans plus tard (4), en un lieu « Reims Perdu » (5) où s'allongeait une dépression régulière de terrain pouvant avoir servi de *Stade* (6), pour la course ou les jeux violents. Et la rue Saint-Thierry, que nous savons romaine, conduisait à cette piste, située à hauteur des rues Croutelle et Géruzez.

(1) Opinion de LORQUET.

(2) La plupart de nos rues antiques se contentaient d'un solide blocage recouvert d'une épaisseur de pierres cassées ; tel est le macadam de voie Césaire. « D'autres devaient être pavées ; en effet avenue de Laon, près la place Saint-Thomas, à une profondeur de 1 m. 50, une partie de cette chaussée pavée fut découverte dans les fouilles exécutées pour la plantation des arbres de cette avenue. Ce pavage se composait de moellons de grès irréguliers posés sur forme, mais sans symétrie, ayant l'aspect d'une mosaïque. » DEMITRA.

(3) Consulter *La Ville à l'arrivée des Romains*.

(4) Vers 1865, on était encore frappé de la régularité de cet encaissement semi-elliptique.

(5) Ce lieu dit *Reims Perdu* « était ainsi nommé parce qu'il s'y trouvait une dépression de terrain qui faisait perdre de vue la ville, en y allant ». H. JADART.

(6) Opinion de GERUZEZ.

Piscine.

De même en ce quartier fréquenté par les athlètes, gladiateurs, bestiaires et tous amateurs d'exercices du corps (1), le fouilleur Orblin signale un lit artificiel de glaise sous la cour de la filature Poullot, qui pouvait former cuvette étanche d'une *piscine* ou peut-être d'un cirque organisant occasionnellement des joutes nautiques (2). Des sondages repérés en préciseraient la courbe et les dimensions.

Cirques.

Serait-il possible, ou convenable de vérifier, au droit du cimetière du Nord, la vraisemblance des mouvements de terrain, indiqués par M. Brunette, dessinant ici deux longues pistes de cent cinquante mètres de long, qualifiées *stades* ou *cirques* (3), destinées aux courses des chevaux et des piétons, surtout à celles des chars ? Lesdites plateformes, nous les imaginons parsemées d'obélisques de granit, autour desquels tournent les concurrents ; nous les voyons encadrées, pour les spectateurs, non par des constructions en solides gradins, mais par des amples talus gazonnés... Qu'il soit alors loisible à toutes imaginations de restituer la distribution des tribunes officielles, barrières, guichets, pavillons de marqueurs, buffets et vestiaires, les plantations ombreuses... telles qu'on les sut improviser, récemment, au Parc des Sports Pommery..

Théâtre.

Contrastes impressionnants ! Tandis que nos joueurs de tennis et de foot-ball, nos coureurs de bicyclettes et d'auto-

(1) A l'extrémité des faubourgs de Laon ou Clairmarais devaient se trouver non seulement les ménageries, mais la caserne des gladiateurs et les villas des négociants qui faisaient la traite de ces esclaves.

(2) Peut-être ne s'agit-il que d'un abreuvoir ?

(3) Toute notion d'un cirque moderne étant laissée de côté, le Cirque des Romains, comme le Stade ou l'Hippodrome des Grecs avait la forme d'un parallélogramme allongé. De dimensions exceptionnelles, le Cirque de Vienne, nouvellement repéré, avait 455 mètres de long sur 118 mètres de largeur. De pareilles proportions sont faites pour donner le vertige !... On y donnait des courses de chevaux et de chars. Un petit édifice pyramidal (encore existant, connu sous le nom d'Aiguille de Vienne) marquait le centre de la Spina de ce Cirque, *Bulletin de la Société des Amis de Vienne*, 1911, n° 7, p. 51.

mobiles s'ébattaient, au haut de la ville (1), sur les ossements consommés des sépultures gauloises, d'avant la conquête ; un grand *Théâtre*, qui pouvait avoir cent mètres de diamètre s'érigeait, paraît-il, en plein air, entre les deux stades précités (2).

Inoubliablement, l'impression ressentie au théâtre d'Orange (3), permet d'affirmer qu'aucun autre échantillon d'architecture romaine ne se pouvait comparer à l'énormité du mur, plaqué de fausses ordonnances, qui servait de décor permanent à la scène (4). Ainsi la beauté des gestes, la splendeur des costumes, la cohue des figurations s'harmonisaient, avec une richesse merveilleuse, à la vive coloration des marbres, à la profusion des statues et des fresques superposées. Au cours de deux ou trois siècles pacifiques, combien de troupes sans cesse renouvelées vinrent-elles débiter leurs innombrables farces, pantomimes, ballets ? (préférentiellement à la tragédie, à la comédie littéraire, déjà démodées). A chacune des représentations, des milliers d'amateurs en délire se ruaient à l'assaut des gradins de pierre, formant hémicycle. On applaudissait joyeusement les pitres, les acrobates, tandis que les lyres et les flûtes accompagnaient les chœurs intermittents et que les trompettes, cymbales, tambourins et castagnettes retentissaient à l'entrée des bouffons, des singes et des chiens savants.

...En ce lieu, maintenant réservé aux larmes, s'éternise un silence expiatoire, lugubrement interrompu par le souffle de la brise, sur la cime des ifs et des noirs cyprès !...

Temple.

Si toutes les hypothèses sont ouvertes, au sujet du théâtre et de tant d'autres édifices disparus, on peut autoriser du moins l'existence d'un bâtiment d'importance sur l'emplacement des rues Chaix-d'Est-Ange et Villemillot-Huard, où les

(1) Au parc Pommery.

(2) A Nîmes, à Vienne, à Orange, un Théâtre avoisinait les Stades et les Cirques.

Il est à croire que M. BRUNETTE a repéré les fondations de ce Théâtre, lors du premier agrandissement du cimetière, dont il a dirigé les travaux. Disons, à la vérité, qu'aucun ouvrier ne survit de son temps. Nos entrepreneurs actuels, nos marbriers, le conservateur du Cimetière n'ont aucune connaissance de massifs de maçonnerie antique. Ajoutons que le deuxième lot d'agrandissement, au droit du « *Champ-de-Mars* » proprement dit, ne révèle que des constructions en craie, datant d'époque plus récente.

(3) Le théâtre d'Orange peut contenir 7.000 spectateurs.

(4) A l'attique du fameux mur d'Orange, long de 103 mètres, haut de 36, sont fixés des sortes de godets en pierre, dans lesquels on plaçait les mâts, pour soutenir les toiles qui formaient, comme aux Arènes, un toit provisoire.

trouvailles ont été remarquablement fructueuses lors de la construction de l'usine Houzeau (1). Comme c'est en cet endroit que furent découverts deux de nos premiers autels tricéphales, M. Brunette y trace un *Temple* encadré de galeries allongées (2), Tarbé le dédie au vocable de Mars. Comment préjuger de l'avis des archéologues futurs ? (3).

Arc de triomphe de Mars.

Quoiqu'il en soit, on ne saurait contester qu'en descendant vers le centre de la ville, ce quartier de pleine colonie romaine ne pouvait qu'affecter un aspect magnifique, concordant avec la topographie des lieux et les richesses exhumées.

Aussi l'un des plus somptueux monuments de la Gaule, l'*Arc de Triomphe de Mars*, tout guilloché de sculptures, imposait-il sa magnificence dans l'axe de la grande voie nord-sud pénétrant au cœur de Durocortorum.

Dégagée depuis soixante ans (4) du talus des remparts, sa façade de 32 mètres de développement est quasi deux fois plus longue que celle d'Orange (5). Elle a 7 mètres de plus que l'arc de Constantin, le plus grand de ceux conservés à Rome (6).

Il est à regretter que son ordonnance corinthienne soit ruinée à la hauteur des chapiteaux. La corniche manque, ainsi que l'exhaussement d'attique, toujours fort important, sur lequel on gravait les inscriptions dédicatoires. Dès lors résulte-t-il, pour le spectateur, une impression d'ensemble

(1) Vers 1835.

(2) Comme un grand nombre de temples grecs et romains, notre édifice pouvait être entouré d'une vaste enceinte (peribolos), capable de grouper des milliers de spectateurs, aux jours de grandes cérémonies. Un logement de concierge, des étables, un pavillon renfermant le trésor, s'adjoignaient à l'ensemble des portiques.

(3) « Certains écrivains, dès le XVII^e siècle, ne se font pas faute de nous entretenir de temples de Mars, de Cérès, de Jupiter, voire même de Bacchus et de Cybèle, mais leurs assertions sont dénuées d'autorité et ne reposent sur aucune tradition sérieuse. Ce sont des inventions d'origine récente, dont on n'a pas à tenir compte ». L. DEMAISON.

(4) L'arc de triomphe de Mars était incrusté dans le mur du rempart moyenâgeux, au bord du fossé. Cette partie des fortifications ayant été condamnée en 1854, chacun s'attendait à voir sacrifier les ruines romaines. C'est aux instances de Duquénelle qu'on dut d'empêcher alors la chute imminente de l'Arc de Triomphe. Cet archéologue rémois sut intéresser Mérimée qui, lui-même, convertit Napoléon III à l'idée de la conservation.

(5) L'arc d'Orange, élevé sous Tibère, présente une longueur de 18 mètres.

(6) L'arc de Titus, à une seule arcade, mesure 14 m. 50. L'arc de Constantin, à trois arcades, mesure 25 m. 70.

bien différente de celle obtenue à l'époque de son intégrité, où la prédominance horizontale de la masse n'existait pas, car les proportions actuelles se surélevaient joyeusement par la richesse d'un entablement puissant, surmonté lui-même d'un massif destiné au support de statues nombreuses et,



VUE RESTAURÉE DE L'ARC DE TRIOMPHE

probablement d'un quadrigé impérial, dont la silhouette ver-dgrisée, dorée, mouvementait somptueusement la perspective de notre triomphale avenue.

Sur la corniche aux reliefs puissants, l'acrotère aujourd'hui disparu devait être ciselé de scènes commémoratives. Peut-être les gros masques barbus (1), émergeant des médaillons encore bien visibles, immortalisaient-ils les portraits de nos gouverneurs ou de nos édiles. Des figures ou des groupes symboliques dans les niches, des Renommées en haut-relief

(1) Depuis Adrien, la mode était de porter la barbe.

de bronze, scellées sur les écoinçons (1), célébraient vraisemblablement avec la majesté du peuple romain, la gloire de la cité industrielle, la richesse des campagnes environnantes. Et l'intrados des arcades abritait, dans sa courbe, une abondante décoration entourée de caissons (2). Sous la voûte de droite, une subtile intention s'appliquait à remémorer l'enfance de Romulus et Rémus, allaités par la louve (3), tandis que celle du milieu s'illustrait des travaux agricoles des douze mois de l'année. On croit déchiffrer dans celle de gauche l'histoire de Lédâ. Et l'estampe de Colin, au XVII^e siècle nous détaille, pour l'ornementation des bordures nombre de sujets, de scènes accessoires et de trophées, devenus illisibles sur les pierres, effritées depuis (4).

A défaut de toute inscription, on a beaucoup épilogué, on épiloguera encore sur la date de l'érection de notre arc de triomphe (5), affichant en une ville de province lointaine une accumulation lapidaire plus colossale, avons-nous dit, que celles dressées par les Titus, les Septime Sévère et les Constantin, au cœur de la Rome elle-même.

Quoiqu'il en soit du but envisagé, notre monument date incontestablement d'une période de paix, de sécurité profonde, où la Ville était sans inquiétude budgétaire, sans aucune préoccupation belliqueuse, n'ayant souffert d'aucune incursion barbare — c'est dire avant le dernier quart du troisième siècle (6).

(1) On retrouve des traces du scellement de ces bronzes, dans les écoinçons des arcades.

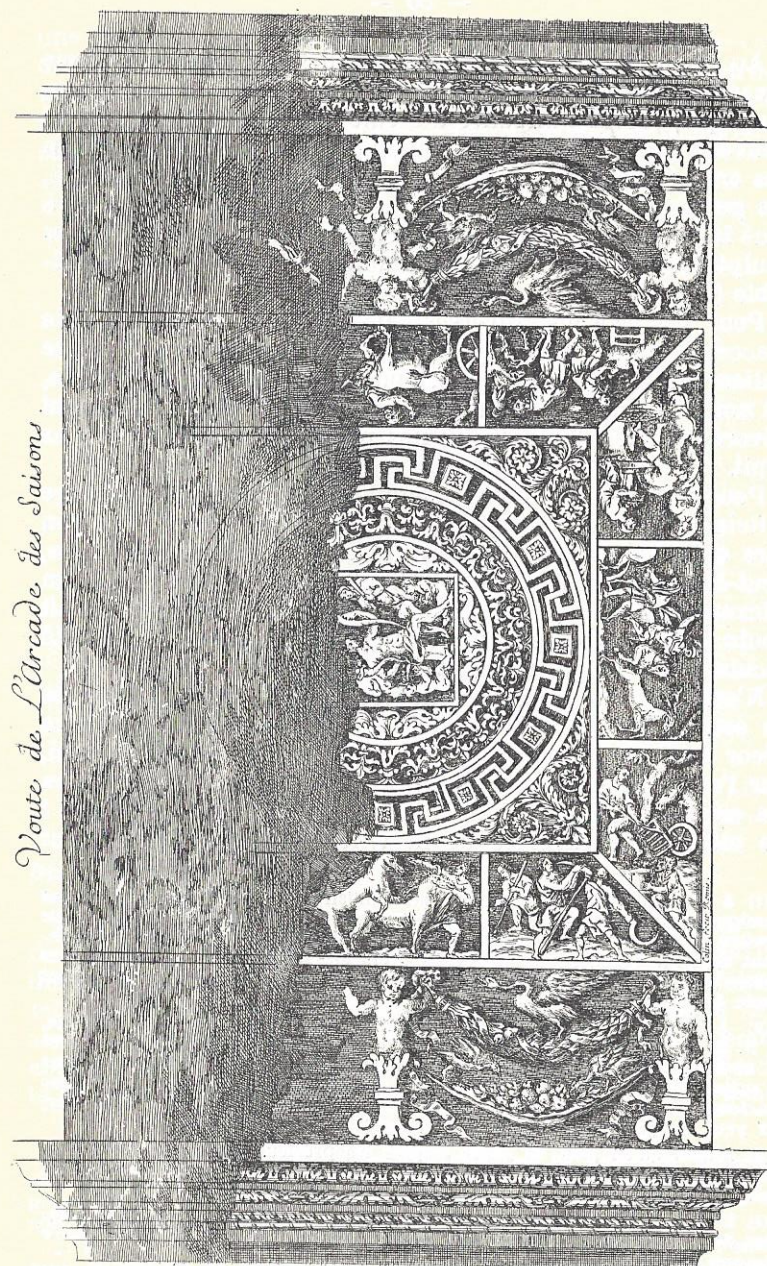
(2) Dans son *Histoire des Grands Chemins de l'Empire romain*, le célèbre rémois Nicolas BERGIER reconnaît avoir entrevu partie des décorations en 1595, au moment de la démolition du château fortifié des Archevêques, qui dominait cette partie des remparts. L'élévation et les détails encore bien lisibles de l'arc de triomphe ont été reproduits en 1677 par le graveur Jean Colin, alors que le Conseil de Ville s'intéressait à les partiellement dégager des remblais. M. N. BRUNETTE adressa à l'Exposition de notre Société des Amis des Arts et au Salon de 1838, les relevés complets du monument en y joignant un projet de restauration complète. Quelques années plus tard, c'est lui, du reste, qui dirigea les travaux de dégagement et de consolidation de l'arc de triomphe.

(3) Episode cher à nos aïeux, qui aimaient à considérer le dernier des glorieux jumeaux comme le fondateur de leur ville fédérée.

(4) Consulter, à la *Bibliothèque de Reims*, un manuscrit enregistré sous le n^o 1890, N. fonds, p. 969. C'est une longue dissertation de CARSTIE (architecte-restaurateur de l'arc d'Orange), décrivant la voûte de notre Porte de Mars, à son époque (1827), les sujets des voûtes étaient encore bien lisibles et plusieurs chapiteaux en bon état.

(5) Tardivement mis à jour et que la plupart des manuels d'histoire de l'art oublient de connaître.

(6) Les premières incursions ruineuses en nos pays, ont été refoulées par Probus, en 276.



Au point de vue du style, si la disposition de nos trois arcades accuse une exagération verticale de la proportion classique, si leur naissance à même niveau constitue un fait nouveau dans l'architecture romaine (1); par contre, le dessin des ordres et des archivoltas est resté pleinement correct (2), les petites niches frontonnées des pieds-droits, identiques à tous les exemples traditionnels, et la répartition générale des sculptures d'ornements sans aucune négligence trop regrettable (3).

Pour ces raisons diverses, il paraît donc impossible d'accepter une date d'édification aussi tardive que celle de Julien (milieu du iv^e siècle), époque batailleuse, décadente, où nos faubourgs de Laon et Cérès ont été, déjà, partiellement dévorés par les flammes, où nos parages sont troublés sans répit.

Peut-on dire plutôt qu'à l'exemple d'Adrien, dont le passage à Reims fut immortalisé par la création des Arènes; peut-on dire qu'à l'émulation de Marc-Aurèle y fondant des écoles, peut-être un des derniers Empereurs bienfaisants, un Alexandre Sévère (222-235), retour des bords du Rhin, aurait voulu reconnaître, par un témoignage auguste, la fidélité séculaire du peuple rémois?

N'est-il pas supérieurement vraisemblable qu'à l'apogée de son ultime prospérité, notre Sénat ait ordonné, comme décor final de sa pompeuse voirie, l'arc honorifique (4) qui, par l'ostentation de sa masse glorieuse, clame (5) à travers les siècles l'opulence et la dignité de la capitale belge! Le mémorable exemple de la ville de Rimini (6) élevant

(1) A Rome, à Orange, les monuments similaires, de proportion pleinement classique comportent une large arcade centrale accotée de deux autres plus étroites et plus basses. A Reims, de par l'habitude d'un praticien journellement appelé à résoudre les nouveaux problèmes de la poussée des grandes voûtes (époque pré-byzantine); la naissance des trois arcs est rationnellement tracée à même niveau.

(2) A l'exemple du travail exécuté à Orange, par l'architecte Caristie, M. N. BRUNETTE a rétabli sur l'angle N.-O. le spécimen restauré d'une travée de notre monument. Des puristes ont alors critiqué cette audace. Avouons qu'aujourd'hui, la pierre neuve étant devenue presque aussi noire que l'ancienne, cette très banale figuration détonne moins. Elle suffit à vulgariser, aux yeux du passant, le détail approximatif de l'édifice antique.

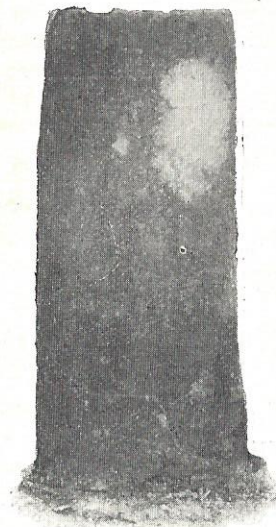
(3) Autant qu'on peut en juger d'après les précieuses gravures de COLIN, datant du xviii^e siècle et les lithographies de DAUZATS exécutées vers 1846 avant toute restauration.

(4) Il y avait deux genres d'ares bien distincts: l'*arc de triomphe* proprement dit (arcus triumphalis) et l'*arc honorifique* (fornix). E. Bosc, *Dictionnaire raisonné d'architecture*.

(5) Lapidés clamabunt!

(6) L'arc de triomphe de Rimini élevé sous Auguste, 27 ans av. J.-C., existe encore.

une Porte commémorative, lors de l'achèvement de la voie flaminienne n'aurait-il pas entraîné nos édiles à la construction d'un arc qui célébraient le parachèvement de notre route de Reims à Bavay, la plus tardive des artères impériales convergeant au nord de la ville.



Cliché Beausseron.

BORNE MILLIAIRE AU NOM DE L'EMPEREUR VICTORIN

Quartier de Mars.

Jalonnée des Arènes, du Palais présumé de l'Empereur et du Capitole; de longtemps amorcée, terminée enfin vers la fin du iii^e siècle (1), cette route — chemin actuel de Neufchâtel — venait bifurquer, au pied de l'Arc de Triomphe (2), avec l'immense voie agrippienne, partie de Rome pour aboutir à Boulogne. Tandis que la première arrivait du Nord, la deuxième, après avoir traversé le cœur de la ville — sous

(1) Une pierre milliaire, retrouvée en 1822, sur le terroir de Brimont, porte le nom de l'empereur Victorin et y avait été placée en 267. Une autre pierre milliaire trouvée récemment au lieu dit « les Trois-Piliers » porte le nom de Maximianus, qui résidait en Gaule, de 285 à 291.

(2) Dans la largeur des arcades, au niveau même du square actuel, sous deux centimètres de gravier qu'on retrouve du pied, il est facile de voir encore les grandes dalles irrégulières de roche, qui formaient pavage du vaste carrefour des deux routes impériales.

le nom de voie Césarée — biaisait subitement à l'ouest, vers un ombreux vallon, traversant obliquement la promenade des Marronniers et le faubourg de Clairmarais. Sans plus rencontrer de grands édifices, mais seulement de gracieuses villas, espacées au milieu de jardins jusqu'au terroir de Courcelles (1), elle se continuait ensuite par la pleine campagne.

On peut donc affirmer qu'au travers de la gare et de l'usine à gaz s'alignaient de riches lotissements, qu'on n'avait jamais soupçonnés avant la création du square Colbert et le décapement de la promenade des Marronniers. C'est ainsi qu'au départ de la route de Boulogne, presque en face la rue Chaix-d'Est-Ange (2) enfouie sous les ruines calcinées de la splendide résidence d'un édile, d'un fonctionnaire d'empire ou d'un sportsman dilettante, on a pu découvrir, en 1860, la plus célèbre des mosaïques de notre Musée témoinnant, au deuxième siècle, d'un luxe et d'un goût raffinés.

Non loin de là, bordure du chemin de Bavay, juste au droit de la fontaine Bartholdi, des ouvriers conviennent d'avoir bloqué leur maçonnerie neuve sur des assises de pierre et de marbre, qu'ils se sont bien gardés de remuer. On a toute présomption de croire qu'il s'agit d'un *Temple* ou d'une petite *Basilique*, utilisée dès le triomphe des chrétiens pour instaurer l'église Saint-Hilaire-hors-les-Murs.

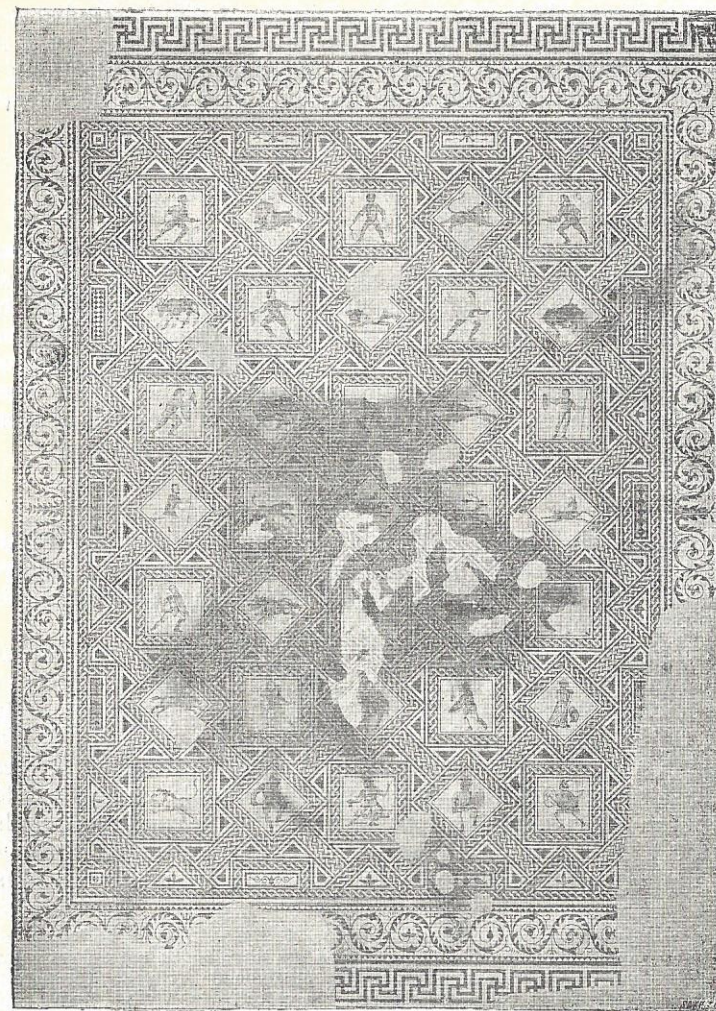
N'apprit-on pas également, en 1886, qu'il subsiste sous le square de la Mission, juste en alignement du boulevard Lundy, une salle de bains attenante à un hypocauste ou calorifère, plus les fûts d'une douzaine de colonnes voisines, encore sur leurs bases et d'une hauteur d'un mètre environ (3). Si, pendant quelques jours la lumière d'une fouille inopportune se joua sur les ruines évidentes d'un *atrium* et de ses aboutissants, aussitôt, il est bon de dire que de bien onduleux gazonnages ont enseveli, plus profondément encore, ces irréfutables témoins que peu d'amateurs ont eu la bonne fortune d'entrevoir!...

Mal satisfaites en cette occasion, les curiosités s'aiguisent

(1) « Il est bon de remarquer qu'autrefois, une route de Rheims à Paris, allait de la Porte de Mars joindre la route actuelle, en passant par Champigny, longeant le tertre connu sous le nom de Mont-Saint-Pierre. L'ancienne dénomination de Chemin de Ponton, donné à cette route, confirme encore l'idée d'un pont, existant sur la Veste dans cette direction. » *L'Industriel de la Champagne*, 14 oct. 1836.

(2) Voir plan dressé par CHEVALIER, annexé à l'étude de LORIGET : « *La Mosaïque des Promenades* ».

(3) M. DEMITRA en a relevé un plan, annexé à son rapport « *Autour de Reims antique* ».



MOSAÏQUE DES PROMENADES

essentiels à la vie des affaires et à l'activité politique régnaient au pourtour du *Forum*. Tout d'abord la *Basilique municipale* orientée du nord au sud (1), devait se présenter comme une vaste salle rectangulaire, composée d'une nef haute, accotée de bas-côtés à étages et terminée par une large niche en hémicycle, couverte en demi-coupole. Un plafonnage de bois, une décoration sobre concouraient à l'austérité de cet édifice affecté par intermittence aux séances des tribunaux civils et commerciaux, aux ventes, aux conférences, aux réunions corporatives.

Non loin pouvait s'ériger le bâtiment de la *Curie*, à plusieurs étages de haute travure, abritant les bureaux d'archives, de police et de voirie urbaine, la salle du conseil des décurions, peut-être la Chambre et les dépendances du Sénat.

En place éminemment favorable, on peut croire à l'existence d'un ou de plusieurs Temples, dédiés à Mercure, Bacchus, Apollon, que sais-je ? peut-être aux divins Empe-reurs ? peut-être à la Prudence, à la Fortune virile, à d'autres abstractions morales ?

Sur le mode de la « Maison Carrée », à Nîmes (2), tout monument religieux s'entourait traditionnellement d'une ceinture de colonnes, se couronnait d'un fronton triangulaire, s'exhaussait d'un large emmarchement, sur lequel, à ciel découvert, fumait l'autel des sacrifices. A l'intérieur un sanctuaire relativement réduit (cellule ou cella), où les prêtres seuls avaient droit de pénétrer, renfermait la statue de la Divinité (3).

Au pourtour général de l'édifice, une brillante colonnade péripptère alignait ses fûts de pierre, coiffés de chapiteaux en marbre blanc (4). Discrète en nos climats, la lumière

(1) Orientée du Nord au Sud (suivant les prescriptions transmises par Vitruve), la Basilique s'allongeait donc vraisemblablement dans le sens de la rue Colbert.

(2) Ce temple élevé à la gloire de Caius et Lucius César, fils adoptifs d'Auguste, princes de la Jeunesse et celui d'Auguste et Livie, à Vienne, sont les seuls édifices religieux conservés intacts dans toute l'étendue des Gaules. Le premier possède un caractère d'opulente noblesse, grâce à l'ampleur de ses proportions, à la richesse de sa décoration extérieure, mise en parfait relief par la chaude coloration des pierres. Le second, de dimensions analogues, mais de ton plus gris, de module plus fin, atteint un parfait résultat d'élégance, dû à la joliesse des colonnes très sveltes dans leur isolement aérien.

(3) Ainsi le temple païen diffère essentiellement, à tous les points de vue, des églises chrétiennes, dont la vaste nef sert à favoriser l'assemblée nombreuse des fidèles.

(4) Dans les édifices somptueux, si les colonnes sont en pierre, les chapiteaux sculptés sont généralement en marbre. N'oublions pas du reste, que toutes les architectures étaient rehaussées de couleurs vives.

s'accrochait, argentine, aux moulures de son entablement horizontal, aux rinceaux de sa frise, dont les enroulements d'acanthe s'interrompaient quelquefois, pour laisser place à de pompeuses dédicaces, gravées en lettres énormes, magnifiques de pureté et de simplicité.

Certains jours de gala, le péristyle se festonnait d'enguir-landements de verdure accrochés aux bras des lampadaires, aux trépieds des brûle-parfums, s'élevant jusqu'aux boucliers de bronze et d'or — offrandes votives — scellés sur les colonnes ou sur l'architrave, égayées de vives couleurs. Et de longues théories de chanteuses et chanteurs, costumés de blanc, se déroulaient au pied des vastes perrons, puis sur la place publique, tandis que des tambourineurs, flûtistes et joueurs de cithare accompagnaient le rythme des danses sacrées.

Dans le voisinage s'expliquait la présence d'un *Odéon*, ou théâtre couvert, permettant d'abriter même en cas de pluie, telles processions ou cérémonies chorégraphiques, organisées par les prêtres. Aussi a-t-on déduit que les soubassements circulaires, repérés au bas de la rue des Elus (1), devaient enserrer un hémicycle de gradins, tandis que le mur de scène et les loges d'artistes se limitaient sensiblement à l'alignement des magasins Girardot et de la rue de l'Ecrivisse. Inutile d'ajouter qu'en mauvaise saison la foule se pressait en cette salle des fêtes, se délectant, avec frénésie, des mêmes farces, pantomimes, ballets, qu'elle avait applaudis, l'été, au théâtre de plein air. A l'abri des intempéries s'organisaient aussi les concours d'éloquence et de poésie, peut-être des concerts et des lectures, sûrement des conférences.

Si cette partie occidentale de notre Place des Marchés se révèle notablement comblée de substructions antiques, que nos fouilleurs de l'avenir sauront mieux identifier, énonçons qu'à l'opposite, au droit de la Halle actuelle, subsistent encore des caveaux d'une envergure si particulière (2), qu'ils suffisent à déceler l'existence d'un probable établissement de *Thermes*, que nous n'aurons à décrire que plus tard (ayant été construit, ou reconstruit seulement à l'époque constantinienne (3). Ainsi se complétait, de façon normale, l'ensemble

(1) N. BRUNETTE signale l'existence de ce mur, qu'il attribue à un « amphithéâtre pour les concours publics ».

(2) C'est en démolissant les maisons du « Rang Sacré », en 1837, qu'Hippolyte DURAND, architecte de la Ville, reconnaît, le premier, l'intérêt de ces énormes caves.

(3) L. DEMAISON. *Les Thermes de Reims*.

des attractions qu'un étranger s'attendait à rencontrer, au centre d'une ville florissante...

Encadré de bâtiments officiels sur ses quatre faces, tout Forum déterminait un enclos (1) dont les accès pouvaient être fermés de grilles, en cas d'émeute ou de fête privilégiée. Des entrées grandioses, ouvertes dans l'axe de la voie Césarée et de la rue parallèle s'accusaient inévitablement par des guichets décoratifs ou des arcs de triomphe (2), tandis qu'au pourtour de la place publique, les divers monuments civils et religieux se trouvaient couramment précédés de porches ou portiques, reliés les uns aux autres par des promenoirs ouverts en arcades ou en colonnades, à un ou deux étages, suivant la mode italienne (3).

Ces *loges* enserraient la vaste esplanade où, deux ou trois fois par semaine, au jour des marchés, des centaines de paysans blonds et bien découplés s'installaient à même sur les larges dalles, entourés de leurs grains, légumes et volailles.

Pittoresques en leur allure, tous ces campagnards venus de banlieue sur des chariots à bœufs, lourdement charpentés, conservaient le geste brusque, l'accent guttural, le regard persifleur, plus les superstitions et une partie du costume bariolé de leurs ancêtres.

La cohue des esclaves et des petits clients n'avait aucun risque de se voir, durant ses emplettes, bousculée du passage des litières et des chars, car la circulation des équipages se dévoyait par les rues adjacentes. La foule grouillait à son aise. Les cris des vendeurs étaient assourdissants, les disputes fréquentes. Des charlatans, des gladiateurs sans emploi cherchaient, à force de trompettes à attirer la foule autour de leurs exercices. Des Asiatiques (4) étalaient de véritables bazars portatifs, débitant les tentures, les étoffes d'or, les ivoires, les aromates, les fruits séduisants des pays lointains. Quelques nègres se rencontraient, préféablement engagés au service des dames élégantes. Et dans les échoppes des ruelles voisines, des Vellédas excellaient à prédire l'avenir, à cuisiner des incantations magiques.

Pour peu qu'une élection consulaire mit en émoi tout une autre classe de population urbaine, attirée vers les salles de

(1) Assez analogue à la cour du Palais Royal, de Paris.

(2) Comme les guichets du Nouveau Louvre, comme la Porte Désiles, à Nancy.

(3) Consulter VITRUVÉ.

(4) Dans les grandes villes de commerce les Syriens, intelligents, remuants, jouaient le même rôle que les Juifs au Moyen-Age.

vote, on peut croire que le tumulte se renforçait alors des fermentations du vin, de la bière et de l'hydromel, que des candidats généreux s'entendaient à distribuer ; flattant les tendances générales à l'intempérance, vice notoire de la race gauloise.

Brutalement, les comités politiques se disputaient la tribune aux harangues, dressée en plein air, au pied de la Curie. La bousculade envahissait les loges où les boutiques se fermaient en hâte, barricadant les précieuses tablettes des changeurs, les manuscrits des libraires, les écrins des bijoutiers, tandis que les cabarets, les maisons de jeu et les lieux de dissipation se prenaient d'assaut.

Vraiment, il est heureux qu'en temps plus normal, le quartier n'accueille aucune populace. On y rencontre alors les curiales, se rendant au tribunal et vêtus de la toge. Les prêtres sont en blanc. Les guerriers valeureux se reconnaissent aux torques d'honneur, aux plaques d'or et d'argent, aux camées étalés sur la poitrine. Avec non moins d'orgueil, les anciens fonctionnaires se drapent en leurs habits somptueux, dont l'étoffe, la fourrure et les pierreries leur ont été octroyées en récompense (1). Quant à nos pratiques bourgeois du III^e siècle, ils se contentent de porter la tunique en forme de sarrau, ornée de bandes de pourpre et d'or, suivant une mode néo-latine, en la complétant par des culottes ou de chaudes jarrettières, voire pour l'hiver, d'une pèlerine appelée cuculle, munie d'un capuchon. En toute saison végètent immobiles, accroupis au pied des colonnes, des philosophes de profession, espèces de moines vivant d'aumônes, habillés simplement d'une robe brune et d'une paire de sandales. De ci de là, des Romains de Rome, au profil anguleux, aux joues plates, aux yeux encaissés, s'imposent à l'attention par la personnalité de leur démarche impérieuse et cadencée. Plus rares sont les matrones de pur sang, dont la tête frisottée, noblement se modèle sur un col très long.

Incessante est la circulation, car la journée de l'homme libre se passe au Forum plutôt qu'à la maison familiale. Du matin jusqu'au soir les banquiers, plaideurs, avocats, entrepreneurs et marchands se donnent rendez-vous à la Basilique, tandis que la foule élégante se dirige vers les Thermes, où la douce et voluptueuse coutume exige qu'on fasse deux ou trois stations journalières. Donc le flot des oisifs aime à lentement déferler sous les loges (2). Rentiers épicuriens

(1) QUICHERAT.

(2) De nos jours les jeunes gens en quête de plaisir, les étrangers, les désœuvrés affectionnent la promenade « sous les loges » de la rue de l'Étape et de la place d'Érlon.

s'attardent aux racontars des scandales de la ville. Usuriers et négociants discutent âprement leurs affaires, analysant — jusqu'à l'ombre d'une obole — le cours des laines et des vins. Vétérans fraudeurs s'échauffent aux nouvelles politiques (1). Etudiants agiles, dilettantes ventrus font chorus aux discours des rhéteurs et aux improvisations ampoulées de poètes décadents.

Comme à l'ordinaire, il est à enregistrer combien les étrangers — centurions balafrés, intendants de passage, eunuques, interprètes, voyageurs de commerce, colons déracinés de Germanie — jouissent plus volontiers du décor, que les habitants mêmes du pays. On les voit s'arrêter en admiration, à la dédicace de chaque édifice, s'intéresser aux moindres affiches (2), aux cadrans solaires, à la richesse des fontaines jaillissantes, autant qu'à la noblesse des exèdres, pyramides et colonnes triomphales, qui s'alignent au travers de l'esplanade, soigneusement dallée (3).

Sitôt accompli le pèlerinage à la statue protectrice dénommée « Génie des Rémois » (4), le touriste aime à dévisager, au long des portiques, les nombreuses effigies de bronze ou de marbre, dont le piédestal retrace d'interminables dithyrambres. Non moins curieusement il s'attarde en la chaussée centrale, où pompeusement s'accumulent les officielles glorifications des puissants du jour. Il ne s'agit rien moins que de figures héroïques, tantôt nues, tantôt revêtues d'armures somptueuses ou de toges rigidement plissées, mais dont les têtes, dorées ou non, sont renouvelées à chaque révolution de Palais, à chaque installation de gouverneur, à chaque élection d'édiles.

Incidemment, barbe en pointe, cheveux aplatis et taillés en roue à la mode hellénique, des esthètes nouveaux débarqués déambulent isolément, le front langoureusement oscillant et s'évertuent à clignoter les yeux. Fatiguée d'avoir analysé les plus jolies impressions d'art au cours d'une existence cosmopolite, ne semble-t-il pas que leur âme sceptique se rajouisse un instant, en contemplant le cadre

(1) Dans les provinces et dans les armées, on accueille avec avidité la lecture d'un précieux exemplaire des actes diurnaux. C'est un « journal » arrivé de Rome, rempli de nouvelles officielles et d'anecdotes futiles. (Mgr PÉCHENARD, 93^e vol., *Académie de Reims*.)

(2) Des affiches étaient peintes et illustrées sur les murs du forum.

(3) Le forum de Pompéi révèle jusqu'à l'existence de ce que nous appelons les chalets de nécessité.

(4) A l'instar de la Ville Eternelle, les principales Cités des Gaules se personnifiaient dans les statues tutélaires. M. Héron de Villefosse a pu, ainsi, identifier une figure de la Ville de Vienne, coiffée d'une couronne murale.

pompeux de nos architectures néo-grecques, polychromées, dorées, mosaïquées, amorties en terrasses ou en toits plats couverts de tuiles rondes ou de lames verdegriées (1) surchargés de quadriges, de chimères ou de figures olympiennes.

Evidemment notre terrain de plaine est moins favorable au mouvement des silhouettes que certains des escarpements qu'ils ont vus, couronnés d'acropoles inoubliables. Cependant les édifices de l'époque gallo-romaine ne manquent de variété ni dans leurs plans, ni dans leur hauteur et dans la pénétration des combles. Si l'on examine les deux étages très simples de la Curie, s'ouvrant derrière un portique édifié à fleur du sol, puis la conventionnelle horizontalité des temples grands et petits, dont la colonnade ajourée surgit de l'exhaussement d'un stylobate important; si l'on apprécie l'énorme envolée des archivoltes, l'appareil briqueté des culs-de-four, ou la puissante redondance des pilastres ressautés; si l'on s'amuse de la profusion des frontons de toute dimension, qui se superposent et se profilent dans un ciel grisonnant; si l'on apprécie le contraste de la façade toute murée des Thermes avec la brillante succession des promenoirs, la légèreté des auvents, des édicules et des tribunes; tous les éléments convergent d'un assemblage étonnamment grandiose et pittoresque.

Et sous la voûte ombrée des entrées triomphales, on aperçoit, tout au long des rues adjacentes, l'éclatante perspective des maisons à la romaine, où le rez-de-chaussée s'utilise en boutiques ouvertes, où l'étage enjolivé de fresques se réjouit de pergolas fleuries, s'abrite sous des avant-toits hariolés, d'où se balancent les guirlandes de pampre et les enseignes multicolores....

Voisines du Forum.

« L'histoire est une résurrection.... » Si la trop longue digression qui précède a tenté de dépeindre au lecteur le besoin d'Art et de Beauté qui guide les Anciens dans toutes leurs créations éditaires, elle a voulu également justifier, aux abords de notre place des Marchés l'ordonnance monumentale et tous les dégagements d'un quartier privilégié. Et comme on peut se rendre compte que la surface de notre Forum — décidée au 1^{er} siècle, sitôt le jalonnement de chaus-

(1) Non seulement dans les villes de Grèce et d'Italie, mais à Vienne, on a retrouvé des grandes tuiles en bronze doré.

sées principales — ne dut guère tarder à devenir insuffisante aux besoins d'une communauté incessamment grandissante, on peut admettre assez facilement qu'au droit de l'Hôtel de Ville actuel, des annexes furent construites quelques années plus tard.

Signalons, à cette occasion, qu'en 1823, lors de la construction du pavillon Est de notre palais municipal, on a découvert, à l'angle de la rue de Mars, « à grande profondeur, des fûts de colonnes dont les piédestaux existaient encore, qui avaient été renversés à terre et gisaient au milieu des matières calcinées, sur un sol ayant été jadis une mosaïque » (1).

Probablement armé d'une suite de constatations du même genre, M. Brunette imagine l'existence d'une espèce de *Forum secondaire* composé d'une basilique quelconque, accompagnée d'une ribambelle de portiques, à usage de Marché couvert. L'ensemble, à son avis, partait de la rue de Mars pour s'étendre sur la plus grande longueur de la rue Thiers. Ce périmètre est-il excessif? On l'assagirait de façon plausible en le délimitant plutôt à l'est par la voie Césarée, à l'Ouest par la rue Saint-Thierry prolongée (2), au nord par une chaussée qui passe rue des Ecrevées, traverse l'ancien enclos du Temple, s'en va côtoyant ensuite la rue Coquebert pour rejoindre le chemin de Bétheny (3).

Quoiqu'il en soit du tracé imprécis et des appellations d'édifices utilitaires, administratifs, religieux, qu'il supposait en cet îlot, on ne saurait contester qu'ils n'auraient pu que décharger l'animation régnante en la contexture trop serrée de notre enceinte officielle. De même, et pour compléter la physionomie du quartier central, certaines traditions hasardent qu'à l'autre extrémité du grand Forum, c'est-à-dire rue de l'Université, en face la rue Eugène-Desteuque il existait d'autres *Thermes* (4), dont l'emplacement s'étalait jusqu'au delà de la rue du Cloître (5).

Controverses à part, il est curieux de constater comment, depuis vingt siècles écoulés, ce quartier reste le centre des affaires judiciaires et commerciales. Non seulement une chartre de 1331 conserve encore le nom de forum à la place

(1) N. BRUNETTE.

(2) Déjà nous avons parlé de cette grande voie qui délimite le grand Forum, allant de la rue Saint-Thierry à la rue Gambetta.

(3) Ancienne route romaine de Reims à Cologne.

(4) A Pompéi, ville beaucoup plus petite que Reims, il existait deux théâtres et trois thermes.

(5) Des aqueducs ou égouts, reconnus rue de l'Université et rue du Cloître ont pu donner naissance à cette hypothèse, qui n'est pas autrement prouvée.

publique subsistant au centre de la ville, mais « aussi loin qu'on remonte dans le Moyen-Age, les marchés les plus importants s'y tiennent et de nombreuses loges de changeurs y sont installées ; c'est là qu'est la pierre au change, grande dalle ronde sur laquelle se font les ventes publiques ; c'est aussi près de cette pierre qu'est situé l'auditoire du bailliage de l'Hôtel de Ville (1) ». La loge de l'échevinage se trouve établie longtemps à l'un des angles de l'impasse du Bras-d'Or (2).

Temple.

Si les habitudes de la vie rémoise entendent que l'activité des transactions, l'arrivage des denrées se poursuivent à l'emplacement même du forum gallo-romain, une tradition séduisante, indéracinable (3) prétend qu'un *Temple* avec crypte existait à l'emplacement actuel de la cathédrale (4), sanctuaire de Vénus ou de Cybèle que saint Nicaise aurait agrandi, reconstruit peut-être et consacré à la Vierge.

... Quel plus beau thème à développer, en l'honneur de la perpétuité des instincts de l'Âme inassouvie !...

Palais du Gouverneur.

Reprenons avec calme le train-train des racontars pour signaler comment l'archevêque Le Tellier, frère de Louvois, rétablissant à la mode du jour le perron de la Salle des Rois aurait démoli des galeries d'hypocaustes et mis à jour une mosaïque dont on a conservé nul autre souvenir. Deux cents ans après (5), un peu plus dans la cour, on découvre les débris d'une colonnade de marbre, les vestiges de plusieurs murailles peintes à fresque et, sous une charge de tuiles et de briques calcinées, un autre pavement ornementé (6). En 1868 la pioche amène encore, non loin, des substructions de grande solidité.

(1) L. DEMAISON : *Les Thermes de Reims*.

(2) CH. LORIQUET.

(3) Confirmée ou engendrée par une phrase de FLODOARD.

(4) En 1711, on trouve près du chœur de Notre-Dame, un bas-relief représentant le dieu barbu et cornu Cernunnos (PARIS : *Durocort*).

(5) En 1845.

(6) On a pu reposer cette mosaïque à la Cathédrale, dans la chapelle du Rosaire, en réduisant toutefois la surface primitive de son entourage.

Edifié par ces coïncidences, M. Loriquet se montre d'avis qu'à la fin du IV^e siècle, l'évêque-défenseur de la ville, concentrant en ses mains les pouvoirs municipaux a bien pu établir son église métropolitaine aux abords d'un édifice devenu son habitation et qui pouvait avoir été la résidence du légat impérial (1) ou le siège du Sénat (2). Ainsi serait-il soutenable que notre futur Musée historique régional » s'établirait sur l'emplacement du Palais où résida Clovis, à la veille de son baptême, lequel Palais ne pouvait manquer d'être un morceau d'architecture de haute dignité, afférant à la belle époque, où le faste de la statuaire et de la décoration voulait affirmer, en façade, les prétentions d'une autorité écrasante.

Le riche entablement, les terrasses, les frontons, les acrotères devaient être visibles de toute la vallée de la Vesle, car aucun autre monument d'importance ne semble avoir existé plus à l'ouest.

Seules des constructions privées s'étendaient aux alentours, témoins les bas-celliers de réduite dimension qui, pourvus encore de leur mosaïque, au siècle de Louis XIV, dans les anciennes maisons du Cloître-Notre-Dame, paraissent autant de salles primitivement à rez-de-chaussée de la ville romaine (3).

Arc de Triomphe.

Notons que la chaussée antique, traversant le Forum et qui passe sous le récent immeuble de la Société Générale, en même temps sous le n° 5 de la rue Carnot, se trouve à quatre-vingt-trois mètres au-dessus du niveau de la mer. Et si l'on fouillait à trois ou quatre mètres en contre-bas de la rue Tronsson-Ducoudray on trouverait une rue romaine (4)

(1) On sait que les gouverneurs de la Gaule-Belgique résidaient déjà à Reims au temps de Strabon, sous le règne de Tibère et M. L. DEMAISON n'est pas éloigné de déterminer leur résidence « l'emplacement de l'archevêché actuel ».

(2) Le Sénat rémois était une institution antérieure à la conquête. Jules César en parle dans ses commentaires. Les Romains conservèrent le gouvernement de la ville de Durocort, leur alliée. Aussi la tradition prétend que, de siècle en siècle, certaines prérogatives du Sénat se transmirent à l'Échevinage, puis au Conseil de Ville.

(3) En 1910, en démolissant les maisons rue du Cloître, 2 et 4, on découvre des refends nombreux, même une voûte romaine dont la clef est au niveau de la rue actuelle et qui pouvaient être les derniers vestiges de bas-celliers analogues.

(4) En démolissant la halle du Vieil-Marché, sise rue de la Poissonnerie (Tronsson-Ducoudray) en 1776, on a trouvé, à cette profondeur, une mosaïque romaine.

conduisant au rond-point qui dégagait la *Porte de Vénus* (1), laquelle était d'une forme et d'une importance malheureusement inconnues. Vraisemblablement toutefois, il s'agissait d'un *Arc de Triomphe* qui, plus tard englobé dans le rempart mérovingien, dégagé à la démolition de cette enceinte, n'avait conservé aucune sculpture pour subir, par contre, la défiguration d'un corps de bâtiment surélevé. Sous le nom de *Porte aux Ferrons*, il obstrua la rue de Vesle, jusqu'au dernier quart du XVIII^e siècle (2).

Quartier de l'Ouest.

Les renseignements sont vagues, concernant le quartier descendant sur la Vesle et gagné sur les marais environnants (3). Si la tradition veut que l'église Saint-Jacques soit établie sur les débris d'un sanctuaire païen, on n'a vu confirmer ce dire que par la découverte banale d'une mosaïque à l'époque où M. Brunette reprenait en sous-œuvre la fondation de la Tour, qui menaçait de s'effondrer.

Est-ce dans ces parages qu'on devrait chercher parti des établissements édilitaires que nous n'avons pas rencontrés jusqu'ici : bibliothèques, académies (4), hôpitaux (5), prisons, abattoirs, poissonnerie?

Pour le surplus il faut nous contenter de notes bien dépailléées. On sait qu'en l'an 1613, en préparant les fondations du couvent des Capucins, on découvrit le tracé d'une chaussée romaine que Bergier fit ouvrir. « Il constata qu'elle se composait de trois couches. Des pierres larges et plates, épaisses de dix pouces, jointes avec du ciment et posées sur un lit de sable et chaux, formaient la première ; la seconde était construite de pierres tantôt cubiques, tantôt longues ou

(1) Ce vocable est contesté. Au dire de certains auteurs, c'était la *Porta Gallica*, s'ouvrant dans la direction des Gaules proprement dites. Elle est désignée sous le nom de *Porte de Soissons* dans le testament de Saint Remi, quoique la voie romaine, descendant sur la Vesle, ne conduisait pas originellement vers Soissons (sinon par une bifurcation).

(2) Cette *Porte aux Ferrons* a été démolie en 1775. Une plaque de marbre, apposée sur la façade de la maison rue de Vesle, 6, précise son emplacement, exactement dans l'axe du théâtre actuel.

(3) M. DEMITRA nous a dit qu'au moment de l'arrivée des Romains, le sol était à sept mètres en contre-bas du parvis actuel de la cathédrale. Les marais aboutissaient jusqu'à la rue Chanzy. Du reste, de grandes villes, comme Bordeaux, furent à moitié conquises sur les marécages, par les ingénieurs romains.

(4) Nous avons dit que des écoles supérieures ou Académies furent fondées ou agrandies, à Reims, par l'empereur Marc-Aurèle.

(5) On attribue au III^e siècle la création des premiers hôpitaux.

ovales, grosses comme de balles d'enfant et entassées à coups de marteau, sur une épaisseur de huit pouces ; la troisième couche était un mélange de terre glaise et de chaux, réunies à coups de masse ; elle était épaisse de onze pouces, surmontée d'un lit de cailloux ayant six pouces de profondeur. Cet encaissement avait en tout trois pieds de hauteur (1) ».

Au début du XIX^e siècle, on a trouvé de nombreuses antiquités en traçant la rue Libergier au travers de l'abbaye de Saint-Denis. Plus tard un pavement en petits cubes de marbre est signalé dans la cour du Grand Séminaire (2), un autre rue Brûlée et chacun sait qu'un plus riche encore, dont le centre représente un combat de gladiateurs (3), fut mis à jour en 1892, lors de la construction du Grand Bazar (4).

Il est probable qu'en ces terrains lotis préféablement en bordure de la route de Sens, les maisons à jardins devaient être nombreuses. Des ruisseaux d'eau vive serpentaient en ces propriétés éparses, confluant à la Vesle, dont le tracé principal remontait vraisemblablement jusqu'aux environs de la rue Jeanne-d'Arc (5). Entre les multiples méandres de ses bras secondaires et jusqu'au Bois-d'Amour, jusqu'à la chaussée Bocquaine s'étendaient semble-t-il des parcs de verdure, taillés simplement en pelouses et en futaies selon la mode antique. Peut-être le lit de la rivière (6) était-il partiellement canalisé à quai, pour l'établissement de piscines, car bien des villes d'égale importance possédaient un nymphée, même de vastes bassins réservés aux régates et aux naumachies.

Sans parler des ponts qui franchissaient la Vesle et ses îlots — et dont un seul a laissé des pilotis reconnus par M. Brunette — il est à dire que de l'autre côté de l'eau, s'éparpillaient un certain nombre de jardins maraîchers,

(1) TARIÉ.

(2) Actuellement transformé en Musée.

(3) Au Musée de Reims.

(4) En 1911, on pioche encore, sans aucun respect, des mosaïques posées sur terrain remblayé, au droit de la maison rue de Vesle, 31, démolie pour augmenter le Grand Bazar.

(5) Ce n'est qu'au XIII^e siècle, lors de l'agrandissement de l'enceinte fortifiée, que la Vesle a été rejetée plus loin, remplissant le fossé du rempart. Et depuis 1842, son lit ayant été occupé par le canal, elle dut à nouveau reculer. « Jusqu'au XIII^e siècle elle se divisait en bras nombreux qui partaient à peu près de la rue des Moulins et sillonnaient tout le sol occupé par les rues de Venise, du Jard, de Vesle ; les eaux allaient vers Saint-Jacques, traversaient la Couture et se jetaient, au bout de la rue de Châtivesle, dans le lit de la rivière ». TARBÉ.

(6) Qui était plus creux, moins envasé qu'aujourd'hui (BRUNETTE).

des fouleries, blanchisseries, teintureries. Sur la colline crayeuse existaient des métairies, des constructions quelconques, à l'emplacement du faubourg Sainte-Geneviève. Mais l'histoire de ce groupement ne se précisera guère qu'aux âges du christianisme.

Quartier de l'Est.

Pour les autres quartiers d'une ville à jamais bouleversée, il est évident qu'on éprouve la même difficulté d'identifier les vestiges que le hasard nous fait rencontrer. Cependant l'auteur du « Plan de Reims antique » paraît avoir reconnu entre la rue Linguet et les bureaux de la maison Werlé, trace d'un « soubassement de tour antique », que nous croirons plutôt un oratoire circulaire (1), — tandis qu'un peu plus loin, sous l'habitation de M. Charles Heidsieck il nous donne à pressentir « les restes d'un temple ou d'une habitation romaine ». Et nous ajoutons qu'en 1907, lors de terrassements de caves, rue Andrieux (2), on dégagait sinon les ruines d'une construction notoire, du moins les restes d'une probable maison et les curieux croisillons d'une ancienne grille de fer (3), — ceci pour confesser qu'il est plus loisible d'espérer, de nos jours, des menues trouvailles que des substractions d'ensemble.

Il est vrai que des fragments peuvent être recueillis, de très grande valeur. Ainsi le Musée du Louvre a-t-il récemment fait acquisition d'un gracieux torse de femme, en marbre blanc (4), égaré rue Cérès parmi les blocailles rejetées des fondations d'une maison en transformation.

Cependant les objets vraiment artistiques se font de plus en plus rares et le faubourg de l'Est ne peut se jalonner que par des débris regrettablement disparates.

Citons deux statues de Cybèle, près d'une mosaïque, à la

(1) D'autant plus vraisemblable que l'entrepreneur Tortrat, vers 1840, a trouvé un autel rue du Temple, dans le proche voisinage.

(2) Derrière les bureaux de la maison Werlé. Déjà nous avons dit qu'une rue insoupçonnée traversait l'établissement Werlé, suivait la rue Coquebert, rejoignant la route de Cologne, en descente de la rue de Bétheny.

On peut envisager, en effet, que les chemins de Bétheny et de Cernay prenaient leur point de départ à l'esplanade Cérès ; cependant M. DEMITRA n'a constaté aucune trace de voie romaine au long de la rue de Bétheny.

(3) Cette grille, déposée au Musée de Reims est reproduite dans le numéro de mars 1909, du *Bulletin de la Société Archéologique Champenoise*.

(4) Par l'intervention de la Société des Amis du Vieux Reims, un excellent moulage en a été fourni au Musée, en 1909.

porte de l'Orphelinat de Béthléem (1), indices d'une villa confortable. Plus loin, dans l'enclos du même établissement hospitalier, une foule de petits murs établis d'équerre ou parallèlement à la rue Jacquart, ainsi qu'une suite de soixante-dix puits dénotent l'existence d'habitations peu importantes, pressées les unes contre les autres, dans ce quartier déjà trop lointain pour être desservi par les aqueducs ou concessions d'eau municipales.

Si l'on précise, à l'angle du faubourg Cérès et de la rue Ferrand, les ruines d'une habitation romaine, où fut découvert un plat en bronze argenté (2), place Ruinart on a oublié la situation exacte de la maison dans laquelle des amphores, une mosaïque et des médailles ont été recueillies en 1839.

Plus près, rue des Moissons, on mit à jour, sous le jardin Contet-Muiron, une petite salle à carrelage suspendu, pour le chauffage à air chaud dit hypocauste. Ne nous étonnons pas que dans la rue Piper (3), en 1911, les maçons aient trouvé des objets antiques ; tout le quartier compris entre le lycée de filles et le Champ-de-Grève (4) doit encore cacher des substructions insoupçonnées et la demi-douzaine de mosaïques que renfermaient l'établissement des Vieux-Anglais, les rues des Moissons, de Cernay, Perseval et le boulevard de la Paix, ne peuvent servir que d'appâts (5).

Arc de Triomphe.

Un pavement de grande dimension reste enseveli sous les annexes de l'établissement Philippe, rue Ponsardin. Même il paraît (6) que les terres rapportées dessus contiennent deux blocs de pierre sculptée, paraissant avoir appartenu à un

(1) Trouvées au moment de la construction de cet Orphelinat, en 1841.

(2) Nous dit M. DEMITRA.

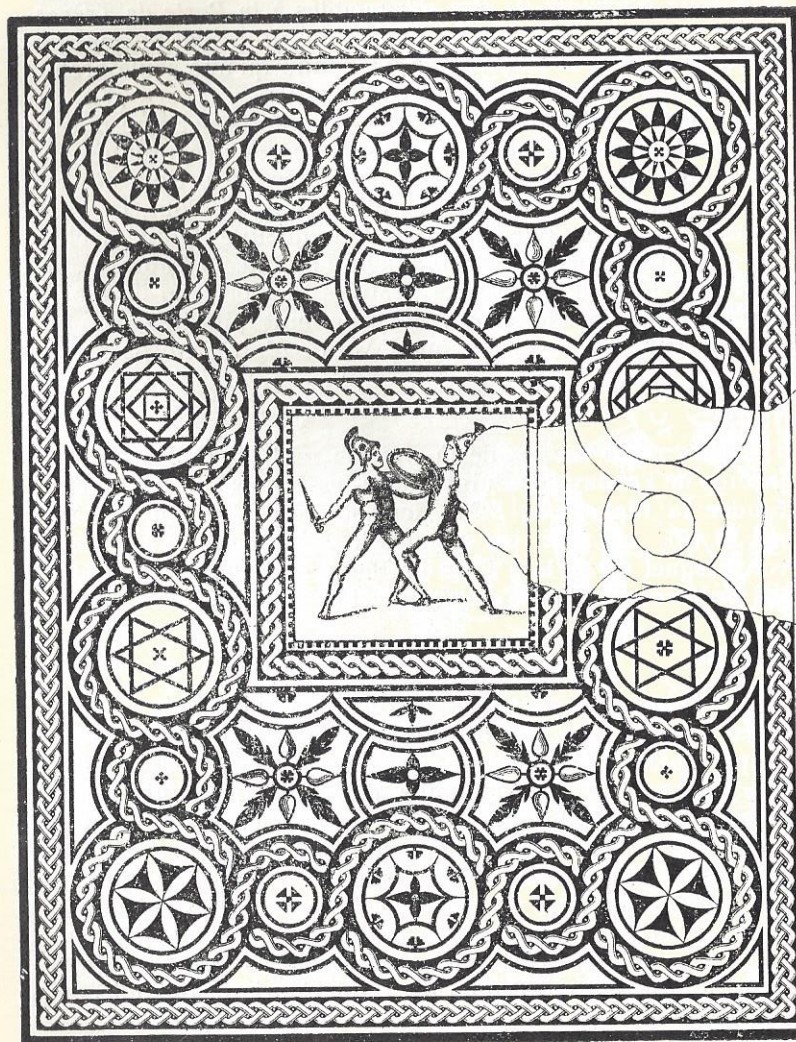
(3) En agrandissant la maison de M. Alfred Wenz, nous dit M. SAVY, entrepreneur, membre de la Société Archéologique Champenoise.

(4) Dans un puits au lieu-dit les Coutures, M. DEMITRA a découvert un vase à deux anses, en terre jaune, reproduit dans le n° 3-4 de la deuxième année du *Bulletin de la Société Archéologique Champenoise*.

Dans un autre puits romain, fouillé rue des Coutures, M. DEMITRA a trouvé une statuette de Cybèle et le torse en pierre, joliment modelé, d'un Apollon ou Pan. M. LOGEART, secrétaire général de la Société, veut bien nous informer, d'autre part, que les cultivateurs des champs des Coutures reconnaissent encore le tracé de plusieurs rues romaines.

(5) Cette partie de la ville romaine dut être limitée, dans son extension, par le survivant fossé de circonvallation gauloise, tardivement et incomplètement remblayé au III^e siècle même, dans le voisinage du Chemin-Vert, au travers des terrains Kunkelmann. De nos jours on suit encore, dans ces parages, l'encassement de ce fossé. (*La Ville à l'arrivée des Romains.*)

(6) BRUNETTE, LORIQUET,



MOSAIQUE DE LA RUE NICOLAS-PERSEVAL

entablement colossal, dans le style de l'Arc de Mars. Ces morceaux devraient-ils être attribuables à la *Porte de Trèves* située près de l'esplanade Cérès, au droit de la maison Marteau et dont le Moyen-Age n'a connu qu'une seule arche, absolument dépouillée, défigurée ?

Qui pourrait détailler les outrages soufferts par une masse semblant indestructible ? que les Barbares découronnèrent, dit-on, qui servit de forteresse sitôt après, de prison, dès les âges fabuleux de l'épopée carolingienne et dont le nom change lui-même, plusieurs fois dans la suite de dix siècles. Au moyen de quelles investigations l'architecte Capron, étudiant en 1773 de si frustes vestiges (1), prétend-il que le monument avait dû être décoré de huit pilastres et plus considérable, en tous sens, que l'Arc de Mars ? Mystère !

Temple.

A trois cents mètres de là, vers le midi, dans les anciens jardins de l'abbaye de Saint-Pierre-les-Dames, au moment de fonder la filature de MM. Henriot frères, rue du Levant, n° 12 (2), en 1842, on signale la survivance d'un autel votif, lequel incite le « Plan de Reims antique » à délimiter les architectures d'un *Temple* en cet endroit (3).

Oratoire.

Et comme nous revenons au voisinage de la voie Césarée, il est à présumer les monuments plus rapprochés qu'en la périphérie. Le Journal de dom Chastelain (4) précise qu'en 1714, les habitants du quartier Saint-Etienne ayant résolu d'établir une statue de la Vierge sur la place Saint-Pierre (place Godinot), entre l'aboutissant des rues Saint-Symphorien et de l'Université, « rencontrèrent un gros corps de maçonnerie de pierre de taille, manifestant qu'il y avait eu en ce lieu un édifice antique ». Il s'agit, pensons-nous, d'un oratoire circulaire transformé, au temps de Flooard en une église du nom de Sainte-Marie-la-Rotonde.

(1) Les derniers blocages de construction antique ont disparu en 1798.

(2) Aujourd'hui occupée par les magasins de M. Benjamin Mennesson.

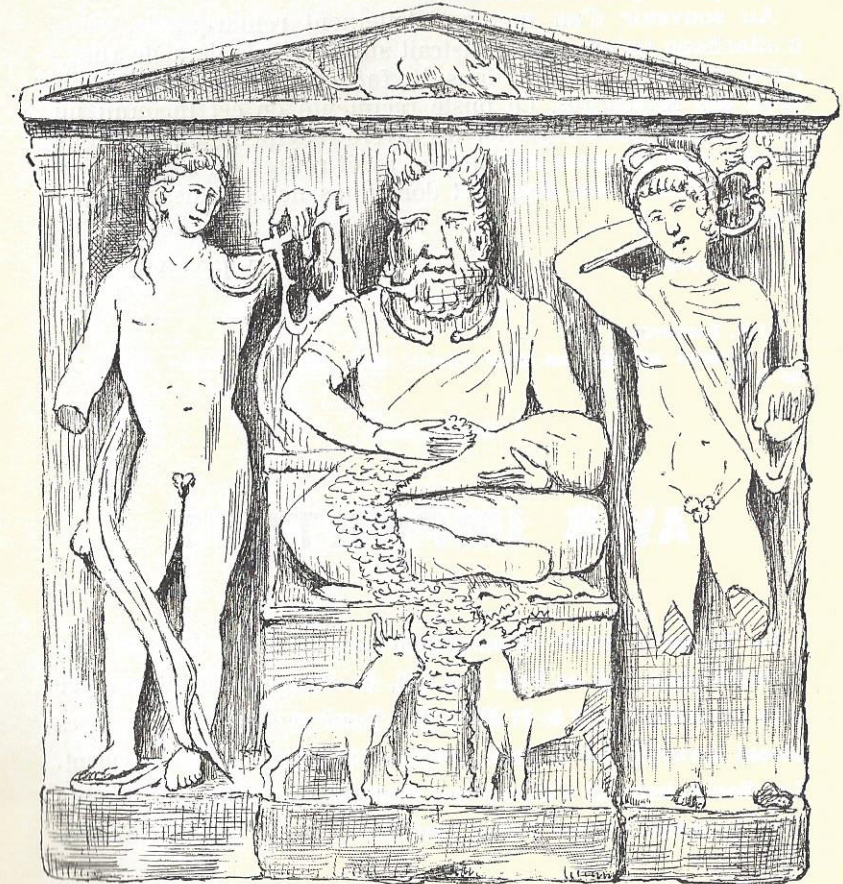
(3) Tous les temples n'avaient pas uniformément la forme rectangulaire ou circulaire. A Saucay (15 k. de Poitiers) en 1882, le P. CAMILLE DE LA CROIX a identifié un monument religieux bien différent des types décrits par Vitruve. Au centre, la *cella*, de forme octogonale, couverte probablement en coupole, se trouvait enchâssée dans une galerie ou portique en forme de croix grecque. Cet ensemble cruciforme était précédé d'un vestibule allongé où devait se trouver, suivant toute probabilité, l'autel des sacrifices.

L'abbé Michon avait découvert un édifice assez analogue en 1844, dans la Charente.

(4) Bénédictin de Saint-Remi, au xviii^e siècle.

Temple.

D'après le plan Brunette, un autre sanctuaire païen s'élevait au retour de la rue Vauthier-le-Noir, contre le petit lycée (1), à l'endroit où l'archevêque Albéric de Humbert (2) avait solidement reconstruit la Prison Bonne-Semaine (3). Et dans



AUTEL DES TROIS DIEUX

(1) Au xviii^e siècle on avait déjà découvert des mosaïques, en creusant les fondations du Séminaire (partie du Lycée actuel).

(2) Siège de 1207 à 1219 et posa la première pierre de la cathédrale actuelle.

(3) Prison ecclésiastique, qu'on croit avoir été fondée au ix^e siècle.

les fouilles entreprises en 1837 par l'architecte Gosset père, pour les fondations de l'hôtel Pommery, les ouvriers eurent la bonne fortune d'exhumer un haut relief tellement intéressant « que toute autre ville en serait fière (1) ». Cet autel (2), encore entouré à la base de nombreux ex-voto, présentait la particularité d'associer, sur le même panneau, une divinité gauloise: Cernunnos et deux personnages de l'Olympe : Apollon et Mercure.

Au souvenir d'un morceau tellement remarquable, nous n'attachons qu'un regard distrait sur le débris de stèle funéraire qu'on a encastré dans la façade du vieux lycée, au droit des réfectoires. Le buste recimenté de cet inconnu ne pourrait que faire regretter les divers fragments si bien conservés, qu'à diverses époques on avait retirés du sol, au pied de la voisine *Porte Basée*, et dont nous ne connaissons plus trace.

(A suivre.)

E. KALAS.

(1) N. BRUNETTE.

(2) Remisé actuellement sous vitrine, dans un des couloirs de l'Hôtel de Ville.

AVIS IMPORTANT

Le Trésorier serait reconnaissant aux membres de la Société Archéologique qui ne l'ont pas fait, de vouloir bien lui envoyer leur cotisation avant le 31 JUILLET. Passé ce délai, les quittances seront envoyées par la poste, majorées des frais de recouvrement. Les Sociétaires qui n'auront pas acquitté leur cotisation de 1911 pour la même époque seront considérés comme démissionnaires.

Le gérant: GARDEZ.